



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 29 juin 2022

DELIBERATION N° 2022-06-04

**Avis sur le projet de modification n°2 du PLU
de la Commune de Duingt**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Publié le
ID : 074-257402644-20220629-2022_06_04BIS-DE

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-deux, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente et un mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD et Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND et David DUPASSIEUX.

Procurations :

- Mme Frédérique LARDET donne procuration à M. Bruno LYONNAZ
- M. François ASTORG donne procuration à M. Christian ANSELME

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Thierry DEWIERDT, Thierry GUIVET, Ludovic BOURGEAUX et Dominique DUBONNET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX - M. Pierre AGERON

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jacqueline CECCON et MM. Michel PASSETEMPS et François DAVIET

Procurations :

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Philippe CHAPPET et Sébastien SCHERMA

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX et Marc PAGET

Procurations :

- M. Marc Paget donne procuration à M. Philippe CHAPPET
- M. Jacques DALEX donne procuration à Mme Michèle DOMENGE-CHENAL

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Michèle DOMENGE-CHENAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM.
Cédric DECHOSAL et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : M. Gérard LACROIX

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Jean-Pierre CAUQUOZ

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Franck WEHRLÉ, directeur d'étude du cabinet Atopia,
- Mme. Isabelle VENDRASCO, maire de la Commune de VAULX,
- M. Franck BOGEY, maire de la Commune de CHAVANOD,
- M. Jérémy PERUZZO, urbaniste auprès du cabinet Espaces & Mutations.

Secrétaire de séance : M. Antoine GRANGE.

➤ **Avis sur le projet de modification n°2 du PLU de la Commune de Duingt :**

M. Antoine de MENTHON, Président du SCoT du bassin annécien, rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer, pour avis, sur les procédures d'élaboration, de révision et de modification de documents d'urbanisme locaux et de politiques sectorielles.

M. Éric BARITHEL, Maire-adjoint de la Commune de Duingt, accompagné de Monsieur Jérémy PERUZZO, urbaniste en charge de la procédure de modification n°2 du PLU de la commune de Duingt, présentent le projet. Tout d'abord, est présenté les évolutions apportées à l'OAP n°5 au lieu-dit « Les Perris » et à son échéancier. Le secteur des Perris est l'un des deux sites Communal accueillant 90 % de la croissance prévue sur la temporalité du PLU. L'OAP n°5 au lieu-dit « Les Perris », d'une surface de 7 100 m², est classée en zone AU_{p1} au PLU en vigueur. Les modifications apportées à l'OAP concernent principalement son échéancier prévisionnel afin d'étaler la production de logements, dans une logique de respect de la compatibilité avec les prescriptions figurant dans le DOO du SCoT du bassin annécien, mais également de limiter la tension accrue sur la Commune. Toujours dans une logique de compatibilité avec les dispositions figurant dans le SCoT, afin de recentrer l'urbanisation sur les deux sites de développement de la Commune, le projet de modification prévoit de limiter la densification sur le hameau des Maisons, situé sur les hauteurs de la Commune de Duingt

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **REND** par 27 voix **POUR**, Monsieur Éric BARITHEL ne prenant pas part au vote, un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Duingt et formule les remarques et observations suivantes :

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Duingt s'inscrivent en compatibilité avec le SCoT.

La modification de l'OAP n°5, visant à respecter les prescriptions du SCoT, s'inscrit logiquement en compatibilité avec celui-ci. De même, la recherche d'une faible densification du hameau des Maisons s'inscrit également en compatibilité avec le SCoT, puisqu'elle vise à concentrer le développement de la Commune et la construction de nouveaux logements dans le centre de la commune, sur un nombre de sites plus restreint. Elle vise aussi à préserver l'identité et le paysage de ce hameau.

Les autres dispositions du projet de modification n°2 du PLU n'appellent globalement pas d'observations.

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré à Poisy, le 29 juin 2022.



Le Président

Antoine de MENTHON

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Affiché le 06 juillet 2022
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire,
A Annecy le 06 juillet 2022